REVUE ARCHEOLOGIQUE DE PICARDIE

Trimestriel - **N° 3-4 - 1987 / 110 F**

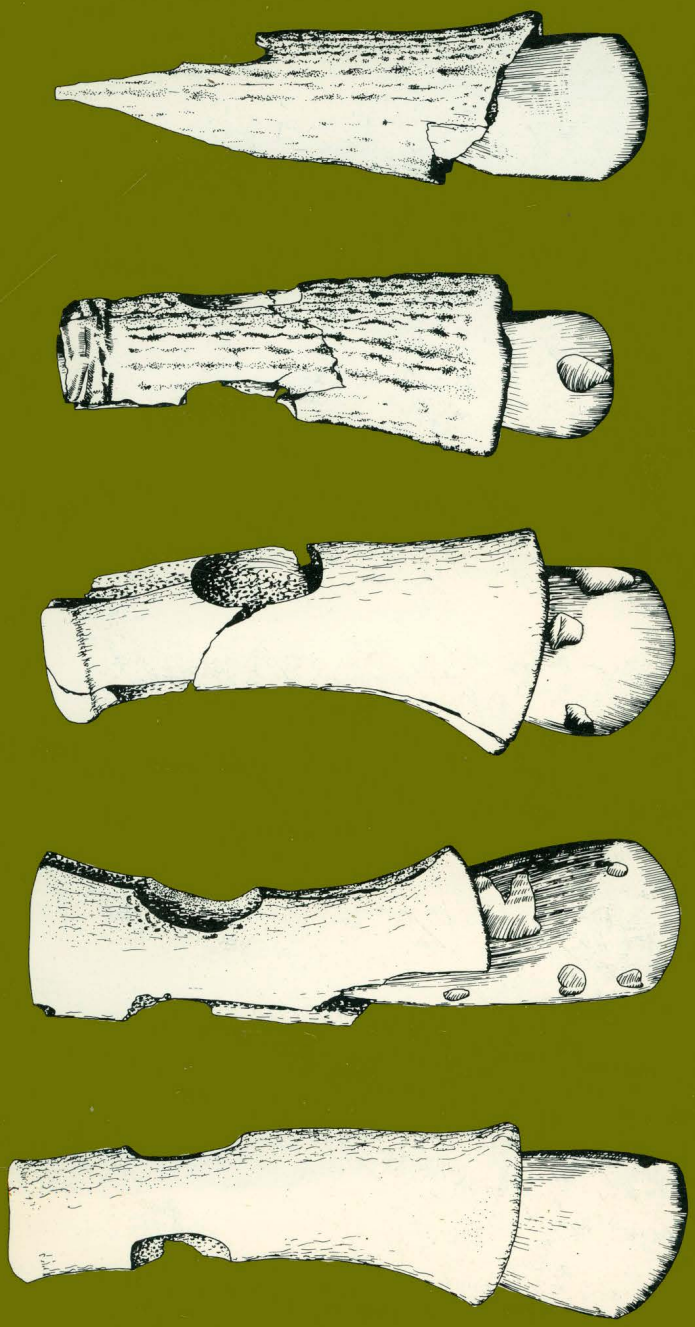

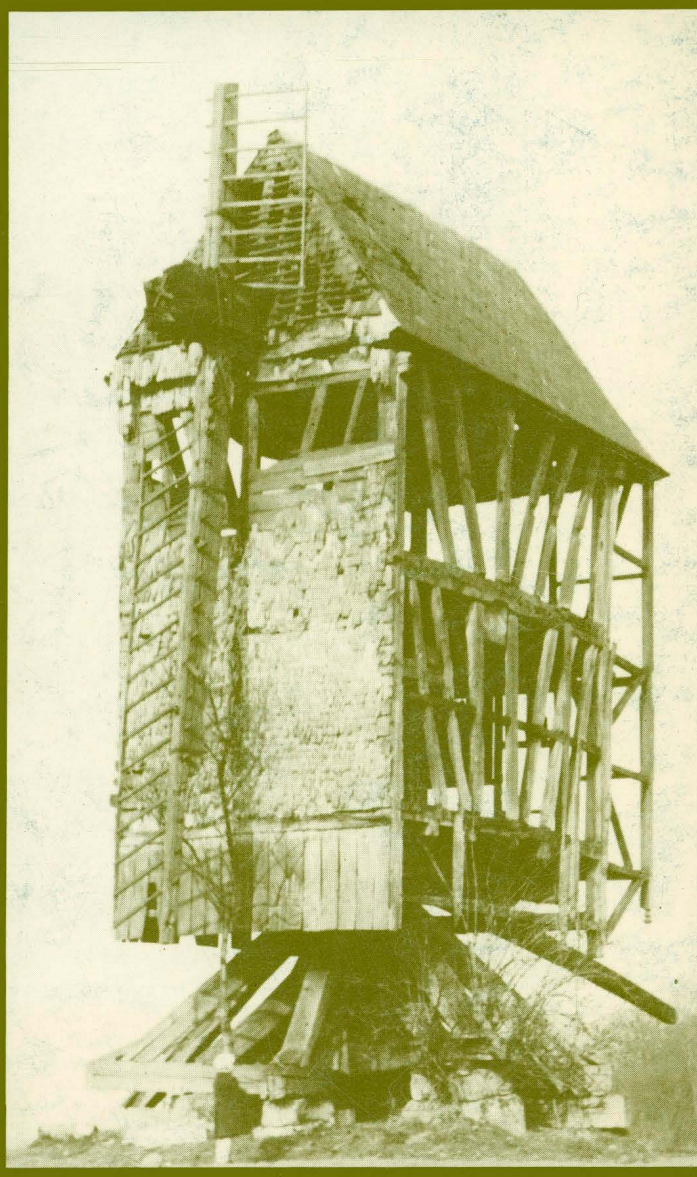

- **La sépulture collective S.O.M. de Verneuil-sous-Coucy (Aisne)**
- **Un enclos funéraire de l'Age du Bronze à Villeneuve-St-Germain (Aisne)**
- **Le trésor monétaire de Woignarue (Somme)**
- **La nécropole du haut Moyen Age de Sacy-le-Petit (Oise)**

LA SÉPULTURE COLLECTIVE SEINE-OISE-MARNE DE VERNEUIL-SOUS-COUCY (Aisne)

par Anne-Marie ANCIEN* et Marie Annick LEBOLLOCH**

CIRCONSTANCES DU SAUVETAGE

En 1976, le site se présentait sous l'aspect d'un bosquet épineux, un savart, sur le bord d'une ancienne marnière profonde de 3 à 4 mètres. Les déblais de la marnière formaient un tas de moellons d'une soixantaine de centimètres de haut, disposés en arc de cercle. Ces déblais recouvraient la sépulture.

C'est au cours du nivellement de l'ensemble pour un usage agricole que le sommet des piliers du mégalithe a été découvert. Pour placer la dynamite sous les blocs gênants, le personnel de la ferme a dû creuser. C'est alors que des ossements sont apparus à chaque pelletée. La curiosité décuplant l'énergie, la sépulture s'est trouvée rapidement vidée et les déblais archéologiques éparpillés en couronne autour du mégalithe. Devant l'étendue des découvertes, Mr DUMONT, exploitant de la ferme, a récupéré des haches polies, des morceaux de gaines en bois de cerf, une pointe de flèche, plusieurs silex taillés, trois perles en schiste, deux crânes et le fémur le mieux conservé. Puis il s'est efforcé d'avertir des archélogues, mais les personnes contactées n'ayant pas transmis l'information à la Direction des Antiquités, le site demeura à l'abandon pendant deux ans. Ayant eu connaissance de cette destruction, nous avons demandé une autorisation dans le but d'étudier au moins les vestiges de ce monument. Ce travail s'est révélé plus productif que nous ne l'attendions.

DESCRIPTION DES LIEUX (Fig. 1)

Le mégalithe est situé sur le plateau du «Mont de Rosière» qui domine la «Vallée aux Grès» où se trouve le village de Verneuil-sous-Coucy. La vallée forme une fourche à trois branches délimitant deux éperons. La sépulture a été édifiée sur l'un des deux éperons, au bord du plateau découpé par les rus affluents de l'Ailette, dont la vallée se trouve au sud-est. Ce plateau est composé d'un banc de calcaire recouvert de sa couche de loess très fertile du Soissonnais ; cependant, le sable et le grès apparaissent étant donné la proximité de Saint-Gobain. Des zones marneuses disséminées sur le plateau ont été exploitées aux siècles précédents et se présentent actuellement sous formes d'entonnoirs ; l'un d'eux est tout proche de la sépulture.

Le plateau «Au dessus du Bois Maréchal», s'il n'a pas été une zone d'habitat très dense, a au moins été une voie de passage très fréquentée. Il faut ajouter que c'est encore maintenant une région giboyeuse où les multiples ravins constituent des refuges pour les gros animaux.

Les occupants de la sépulture s'étaient installés sur un territoire qui leur donnait les avantages des communications et des ressources naturelles.

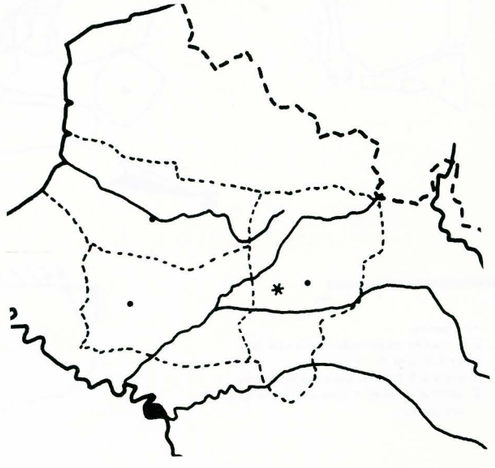

Fig. 1 : Plan de situation ; la nécropole se trouve à l'ouest de Laon, en bordure de la forêt de Saint-Gobain.

* 13, rue de l'Union foncière
51100 REIMS

** Direction des Antiquités de Picardie
Centre archéologique de Soissons
Abbaye de Saint-Jean-des-Vignes
02200 SOISSONS

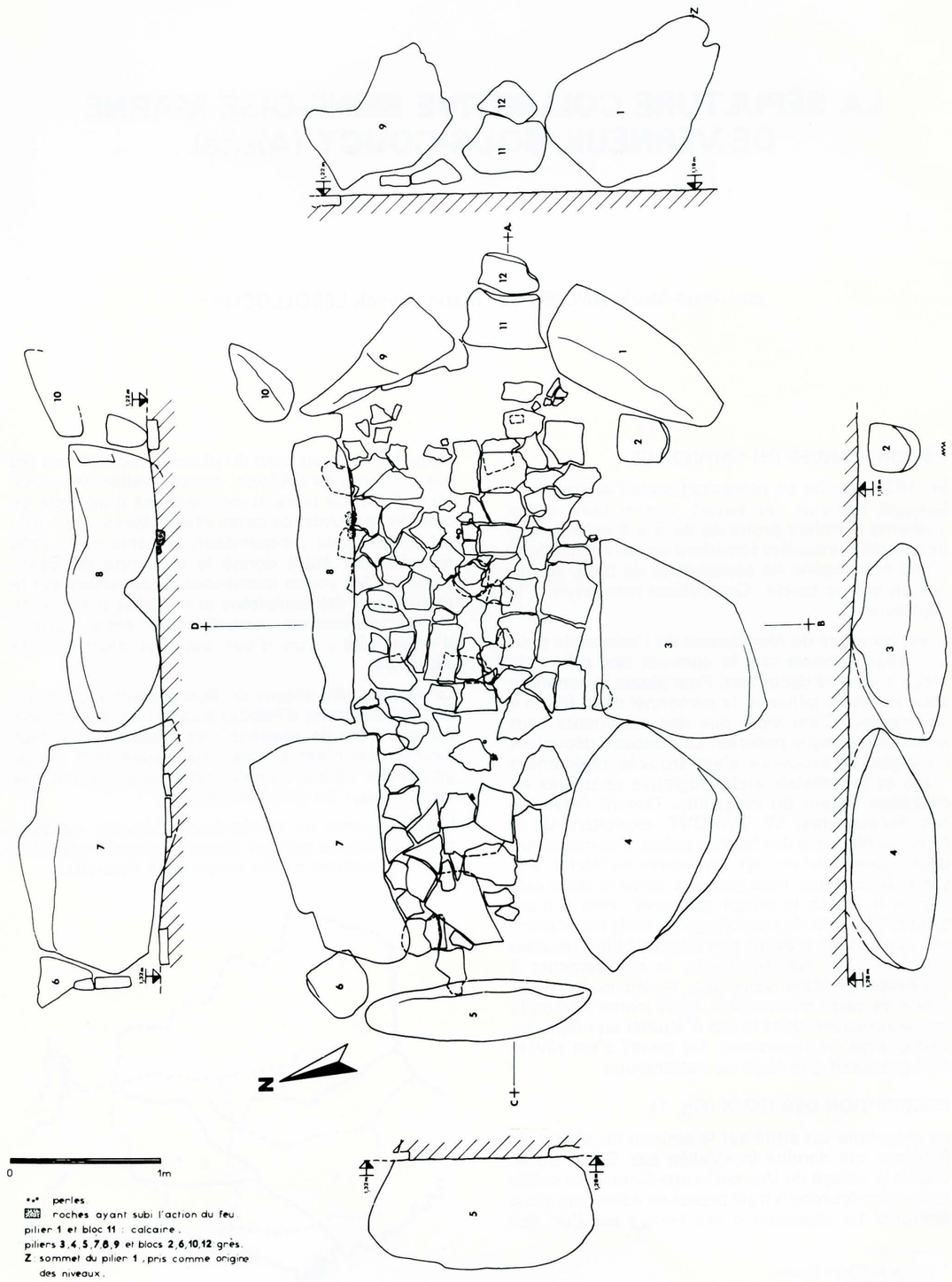

Fig. 2 : Plan de la sépulture ; blocs latéraux et dalles de pavement.

TECHNIQUES DE FOUILLES

Le nettoyage du site a permis de recueillir les ossements dispersés et de découvrir le dallage sous une couche de marne blanche de quelques centimètres.

Après les relevés (le niveau horizontal de référence passant par le sommet du pilier n° 1, le plus élevé), le dallage a été enlevé, ce qui nous a permis de trouver entre les interstices une zone de perles en nacre, entières ou brisées, là où se trouvait vraisemblablement un collier. Le fond a été ensuite fouillé jusqu'au sol naturel tout proche.

La couronne de déblais archéologiques provenant de l'intérieur du monument, rejetés autour par les ouvriers agricoles, a été tamisée. C'est au cours de cette opération qu'une grande partie du matériel a été retrouvée sous forme de débris.

LE MONUMENT (Fig. 2 et 3)

Les coupes

Le mégalithe apparaissant non au-dessus du sol, mais dans une excavation, nous avons effectué des coupes suivant les axes AC et BD, afin de voir de quelle façon il avait été construit.

Trois coupes (AA', BB' et CC') ont été ainsi pratiquées. Elles montraient toutes la même couche supérieure de terre brune, comprenant de nombreux graviers et des éclats de calcaires, ainsi que des fragments de pierres brûlées. Cette couche ne dépassait pas 0,35 m d'épaisseur (telle que nous la voyons actuellement, mais elle serait de 0,67 m si elle recouvrait complètement les piliers), et ressemble à la terre cultivée des champs environnants.

Le calcaire lui succède immédiatement. Vers l'intérieur de la sépulture, il a été creusé suivant une pente presque verticale, sauf sur la coupe BB', où on observe, en direction du centre du monument, une pente douce sur laquelle reposait le pilier n° 3.

L'observation des coupes montre que la terre superficielle est peu épaisse et que le coffre a été construit dans une cavité ménagée dans le calcaire affleurant, creusé aux dimensions choisies pour être revêtue de blocs formant piliers.

Le coffre

Bien que la sépulture ait été en partie détruite et les pierres déplacées, on a pu déterminer que le coffre devait être constitué de 7 dalles, dont 6 en grès et une en calcaire, et d'un blocage de petites pierres

Fig. 3 : Coupes ouest, sud et est ; la coupe nord présente des blocs hermétiquement jointifs avec la paroie creusée dans le calcaire et tout à fait verticale.

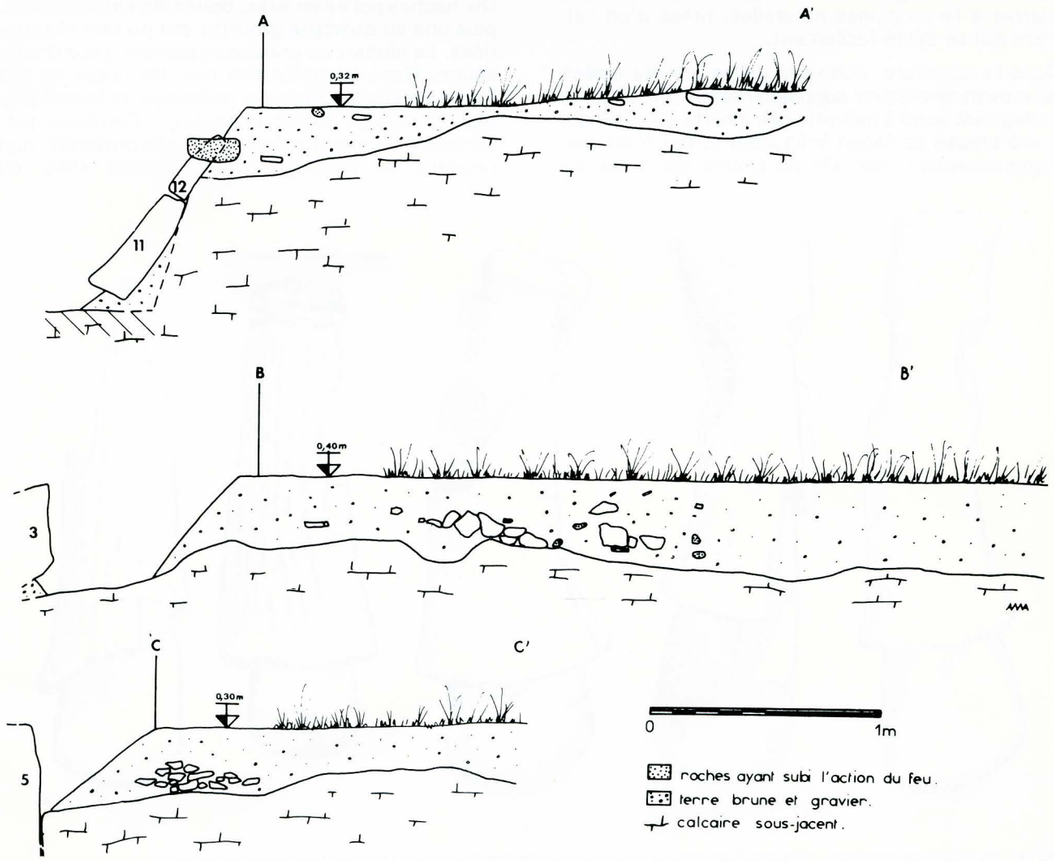

en grès. Quatre de ces dalles étaient cependant encore en place ; toutes présentaient des faces presque planes, et deux d'entre elles portaient des encoches ou échancrures qui laissent supposer l'existence d'un trou d'homme (?).

Dimensions :

- orientation de l'axe AC : 288°60' ;
- profondeur maximum (le sommet du pilier n° 1, le plus haut, étant à l'origine des niveaux) : 1,32 m ;
- profondeur minimum : 1,19 m ;
- longueur sur l'axe AC : intérieure 4,25 m, extérieure 4,70 m ;
- longueur sur l'axe BD : intérieure 1,64 m (à la base), extérieure 2,90 m (au sommet) ;
- hauteur moyenne des piliers : 1,04 m ;
- hauteur minimale : 0,63 m ;
- hauteur maximale : 1,70 m ;
- largeur moyenne des piliers : 1,28 m ;
- largeur minimale : 0,95 m ;
- largeur maximale : 1,94 m.

Le sol

Il présente une légère pente, la partie la plus basse étant du côté du pilier n° 5, à 1,32 m de profondeur, la plus haute, proche du pilier n° 1, étant à 1,19 m de profondeur.

Les dalles sont des plaques de calcaire dur appelées dans la région des «cliquarts». Ce sont des pierres à faces planes naturelles, tirées d'un calcaire qui se délite facilement.

Dans la sépulture, certaines dalles ont été calées au moyen de plaques supplémentaires. En effet, ce dallage est posé à même le calcaire du sous-sol qui a été creusé de façon irrégulière et qui n'est pas rigoureusement plat. On ne trouve pas trace de ciment formant joint, mais les interstices sont remplis d'une pâte blanche, «crémeuse», riche en chaux. Les infiltrations ont encastré sous les dalles des fragments d'os, des phalanges, des dents, des perles entières ou cassées, ce qui tend à prouver qu'il n'y avait pas de joints au pavement.

L'observation de ce mégalithe montre un coffre dont l'entrée pourrait être soit par le dessus, soit sur le côté entre les piliers n° 1 et n° 3, étant donné leur écartement et la pente douce creusée dans le calcaire du sol sur cette face.

Les blocs de grès auraient pu être apportés d'une zone où on les trouve en abondance près du «Chemin des Converts» sur l'éperon voisin.

Aucune gravure ni peinture ne se voit sur les piliers.

Le sommet du caveau est au niveau du sol ; il a été creusé peu profondément. Le sol de cette sépulture a été garni d'un dallage simplement posé et grossièrement calé.

Il ne nous est pas possible d'affirmer si une ou plusieurs dalles recouvraient l'ensemble et si un tumulus protégeait le tout.

LE MATÉRIEL

Les haches polies (cf. Fig. 4, 5, 6 et 7)

Dix haches polies en silex, dont cinq emmanchées, plus une en quartzite gris clair ont pu être répertoriées. La plupart ne présentait aucune trace d'utilisation. Dans la moitié des cas, les côtés de ces haches étaient aplanis par polissage, et leurs faces étaient plus ou moins bombées... Certaines présentaient encore des éclats de taille profonds, non disparus au polissage. Deux d'entre elles, au

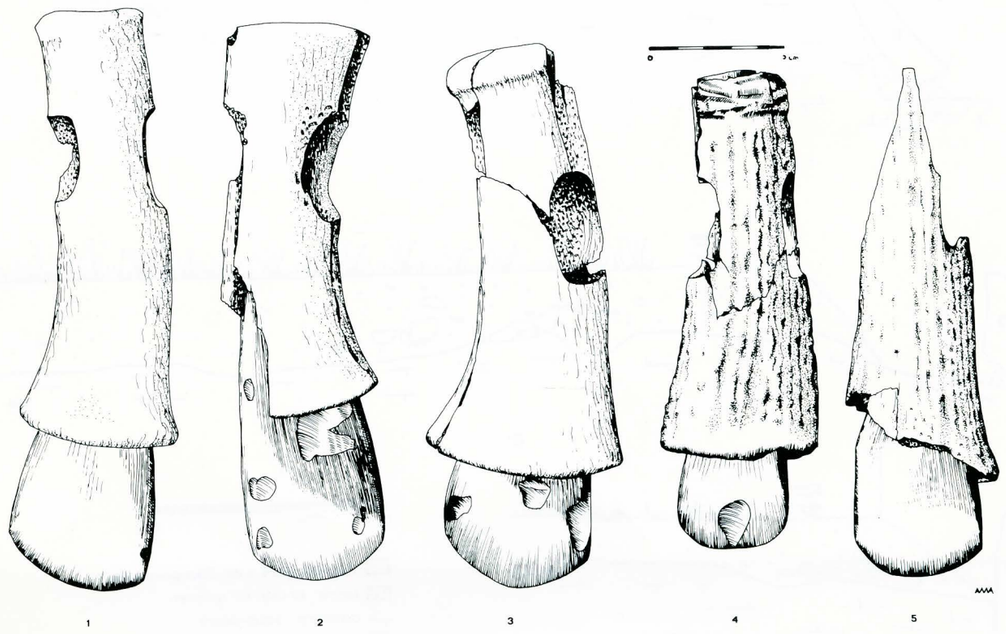

Fig. 4 : Les haches emmanchées ; cinq armatures peuvent s'associer aux haches correspondantes dont l'empreinte est nette.

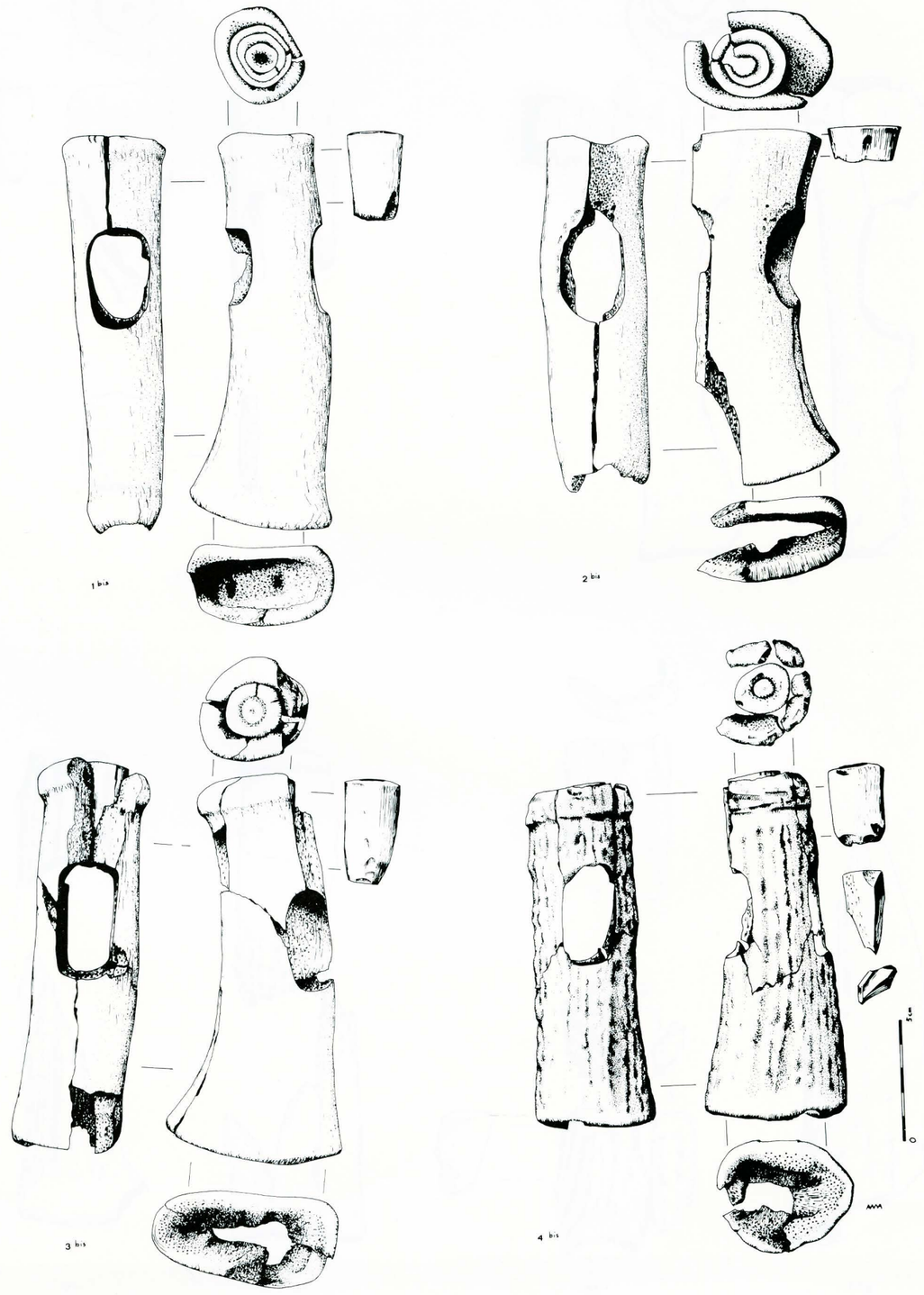

Fig. 5 : Montage des emmanchements complets ; à chaque gaine correspond une pointe d'andouillier enfoncée à force jusqu'à la perforation transversale du manche.

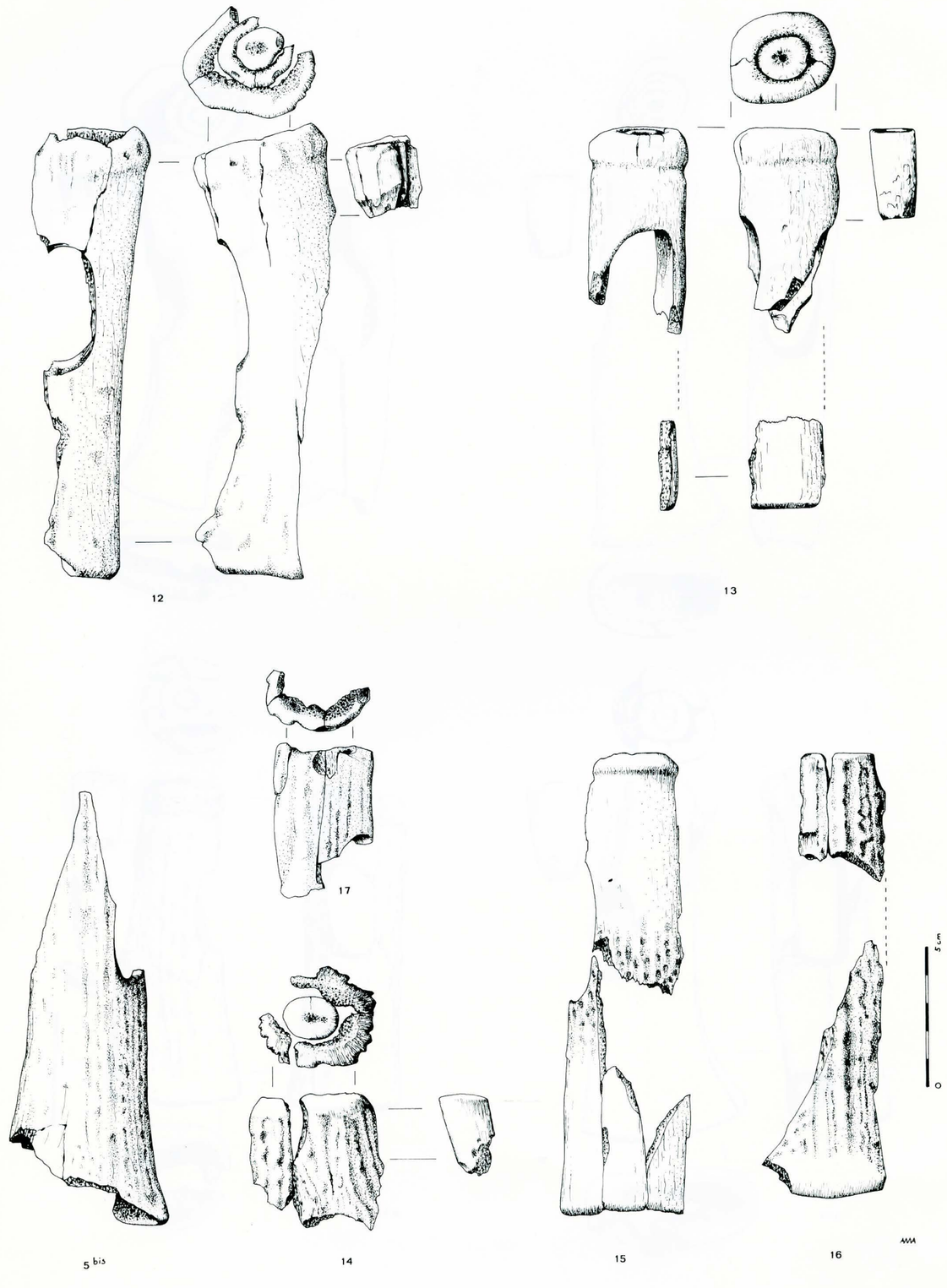

Fig. 6 : Montage des emmanchements incomplets.

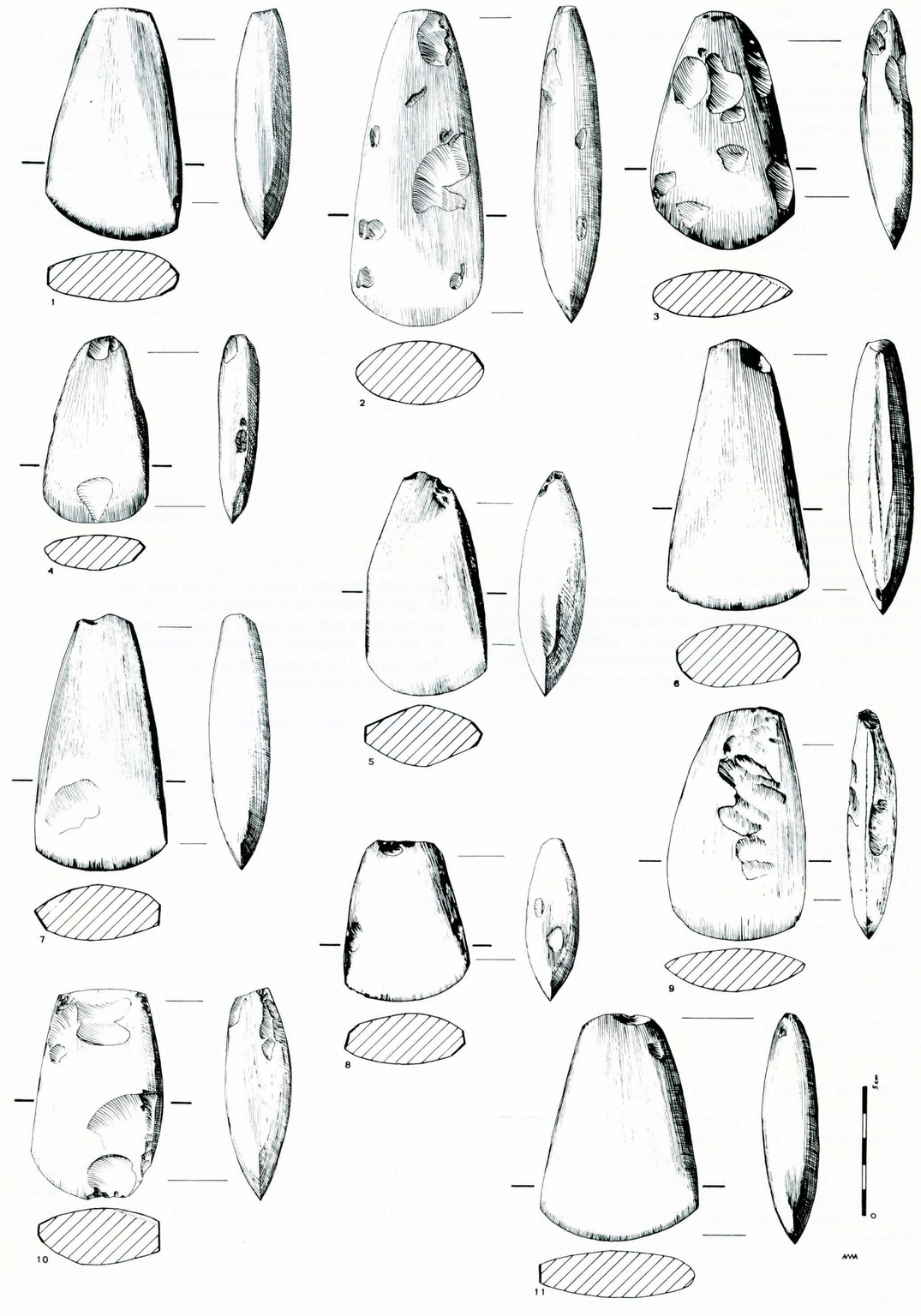

Fig. 7 : Les haches polies ; elles présentent des facettes destinées à ajuster la hache à sa gaine, si celle-ci était trop étroite.

moins, dont celle en quartzite ont probablement été amincies avant d'être emmanchées.

Dimensions :

- longueur moyenne : 8,78 cm ;
- longueur minimale : 6,14 cm ;
- longueur maximale : 12,2 cm ;
- largeur moyenne : 4,96 cm ;
- largeur minimale : 4 cm ;
- largeur maximale : 6,15 cm ;
- épaisseur moyenne : 1,96 cm ;
- épaisseur minimale : 1,30 cm ;
- épaisseur maximale : 2,30 cm.

Les emmanchements (cf. Fig. 5 et 6)

Les dessins représentent seulement l'extérieur des emmanchures et en aucun cas leur coupe. En effet, l'intérieur du bois de cerf étant spongieux, s'il se présente une cavité, celle-ci est causée par l'érosion. Par contre, la hache polie, ainsi que le bouchon d'andouiller enfoncé dans le talon de l'emmanchure, ont été introduits à force, et ont donc creusé leur empreinte, qui correspond aux négatifs des cavités dans le bois de cerf.

Il s'agit de gaines en bois de cerf à perforation transversale et à talon obturé par un bouchon en pointe d'andouiller. Certaines de ces gaines étaient polies soigneusement, d'autres partiellement, ou encore gardaient toute leur perlure. Le talon de ces gaines est souvent bordé d'un bourrelet plus ou moins marqué. Par ailleurs, la plupart d'entre elles ont été retrouvées soit brisées en plusieurs morceaux, soit fendues longitudinalement. Enfin, aucun décor ne se voit sur celles qui ont pu être reconstituées.

Dimensions :

- longueur moyenne : 15,48 cm ;
- longueur minimale : 4,8 cm ;
- longueur maximale : 16,2 cm ;
- largeur moyenne : 5,34 cm ;
- largeur minimale : 4,5 cm ;
- largeur maximale : 7,5 cm ;
- diamètre moyen de la perforation : 3,06 cm, 4,14 cm ;
- diamètre minimal : 2 cm ;
- diamètre maximal : 5 cm ;
- longueur moyenne du bouchon : 3,05 cm ;
- longueur minimale : 1,5 cm ;
- longueur maximale : 4,3 cm ;
- diamètre moyen du bouchon : 2,3 cm ;
- diamètre minimal : 1,8 cm ;
- diamètre maximal : 3 cm.

L'outillage lithique non poli (cf. Fig. 8, 9 et 10)

L'outillage taillé (19 silex) comporte une proportion importante d'éléments à fonction de retouchoir (au nombre de 7) et de grattoirs de diverses épaisseurs ou largeurs (7 également). Il comprend une seule lame à retouches doubles et 5 éclats pouvant recevoir la désignation de couteaux. Les flèches tranchantes sont au nombre de quatre, dont une seule intacte. Cette flèche a été retrouvée dans le remplissage d'un crâne, à l'entrée du trou occipital, sans que l'os présente une blessure apparente. Elle s'y est probablement introduite avec les sédiments. Les autres avaient le tranchant brisé, mais toutes étaient de forme triangulaire et présentaient des retouches abruptes directes, sauf une (n° 38). Une seule pointe de flèche losangique à légers crans latéraux a pu être retrouvée.

L'outillage osseux et la parure

L'outillage osseux est uniquement représenté par un poinçon cassé, soigneusement poli, et taillé dans un métapode de cerf. Par ailleurs, une trentaine d'os de cerf brisés a été retrouvée, dont quelques uns présentaient des traces de polissage.

La parure est représentée d'une part par trois dents de cerf perforées, d'autre part par 160 perles entières, dont 153 en nacre, 7 en schiste, et par 51 perles brisées. Plusieurs de ces perles ont été retrouvées en un point du centre de la sépulture, dans les interstices du pavement, là où était vraisemblablement la parure.

La céramique.

La poterie se borne à un tesson mal conservé d'une grande urne à panse à bourrelet formant une carène. Il s'agit d'une poterie non tournée, de couleur brun-rouge à l'extérieur, noire à l'intérieur. La pâte grossière contient un dégraissant à base de graviers et coquilles brisées.

Les conditions de tamisage (terre provenant à la fois des déblais rejetés à l'intérieur de la sépulture et des raclures de surface autour du mégalithe) ne permettent pas de savoir si cette poterie était dans le coffre, déposée intentionnellement, ou bien si des gens d'une génération plus récente ont brisé leur vase à cet endroit.

Les restes gallo-romains

La présence gallo-romaine est attestée par 4 tessons de poterie gris foncé, bien cuits, une fibule en bronze du type du Ier siècle et deux fragments d'étain travaillé à la façon des petits ustensiles gallo-romains.

CONCLUSION

Il est dommage qu'une fois encore une sépulture de ce type ait été violée, même involontairement, avant d'avoir fait l'objet d'une fouille systématique. Ainsi, certaines questions concernant l'aménagement architectural, questions qui normalement sont posés dès le début de la fouille, restent encore sans réponse dans la conclusion de la publication.

S'agissait-il d'une sépulture en coffre ou d'une allée couverte ? Quel était le mode de couverture ?

De même, les questions concernant le rituel funéraire (disposition des squelettes et du mobilier) et la durée d'utilisation de la sépulture (inhumation simultanée ou successives) resteront sans réponse.

Cependant, si on se réfère aux définitions des différents types de sépultures collectives fournies par G. BAILLOUD (1964), celle de Verneuil-sous-Coucy appartiendrait au type des allées couvertes enterrées, telles qu'on les trouve dans le Bassin

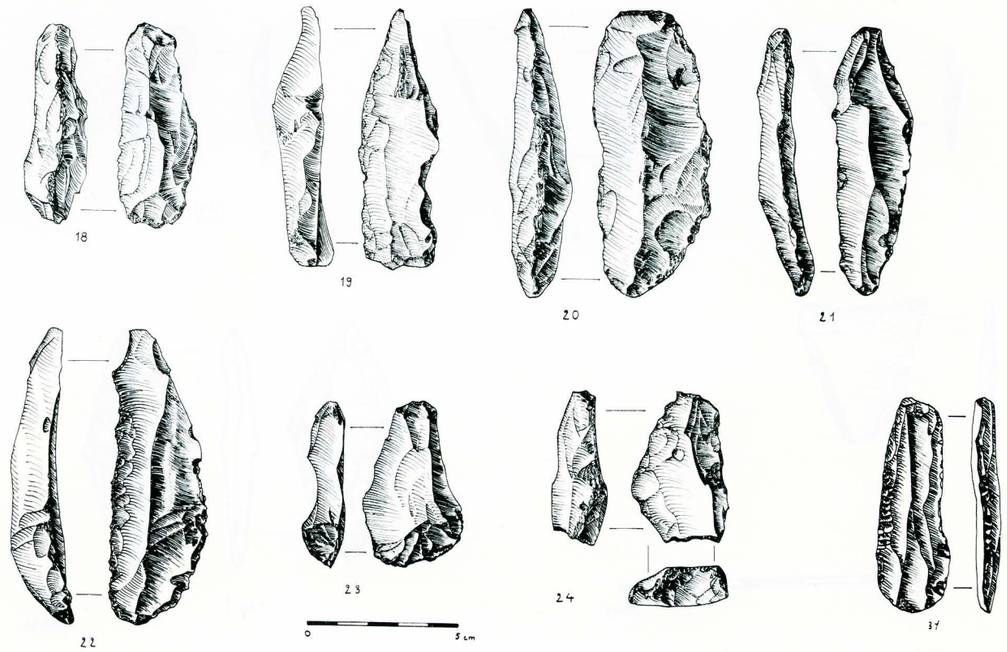

Fig. 8 : Retouchoirs et une lame.

Fig. 9 : Grattoirs et couteaux.

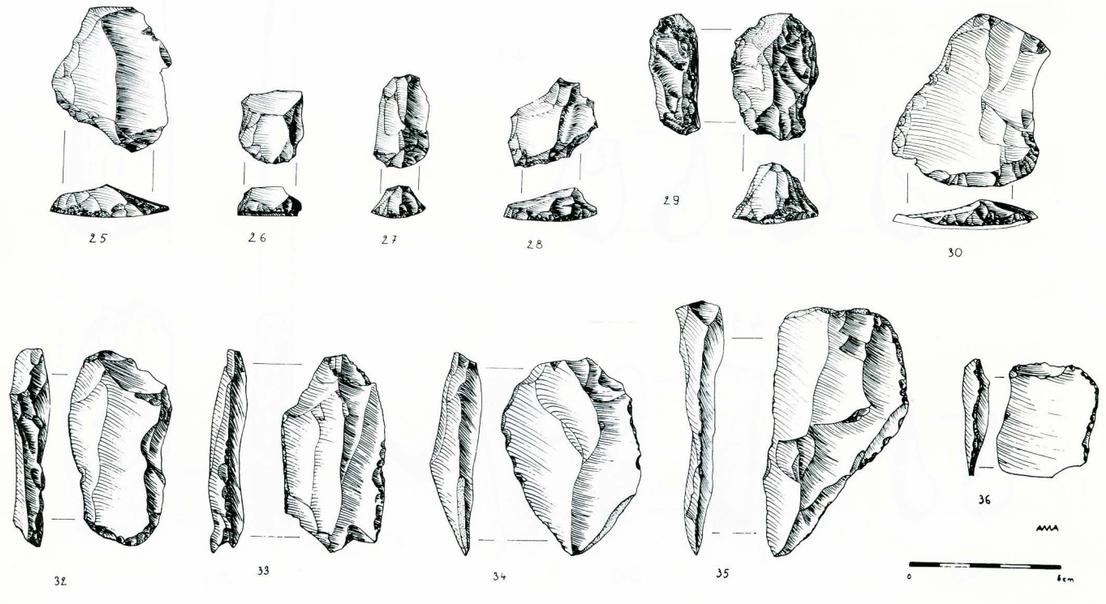

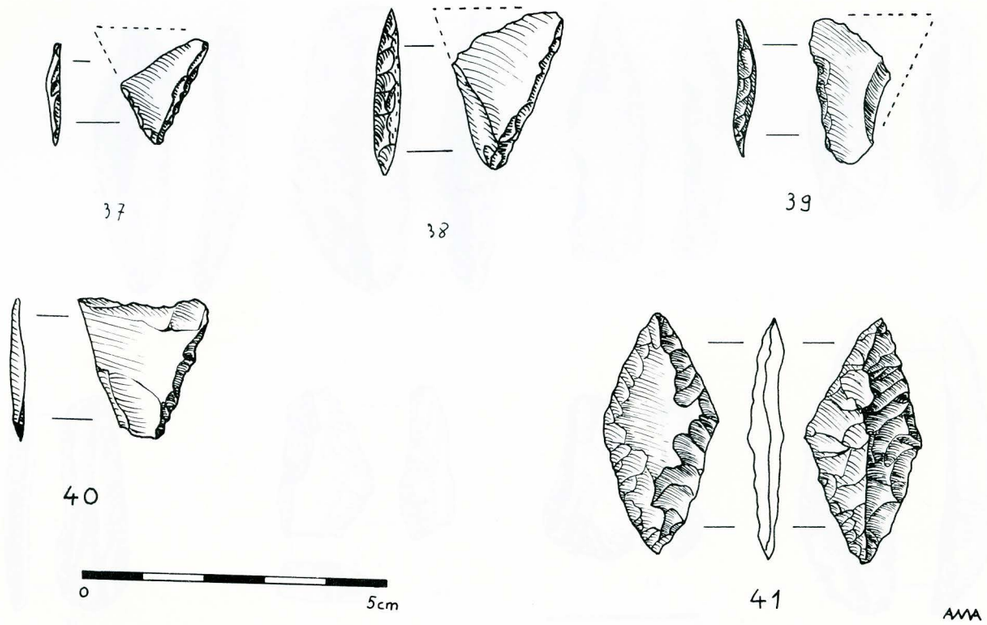

Fig. 10 : Armatures de flèches tranchantes ou perçante.

Fig. 11 : Crocs-de-cerfs et 2 poinçons, l'un dans un os d'oiseau, l'autre dans un fragment de jambe de cerf.

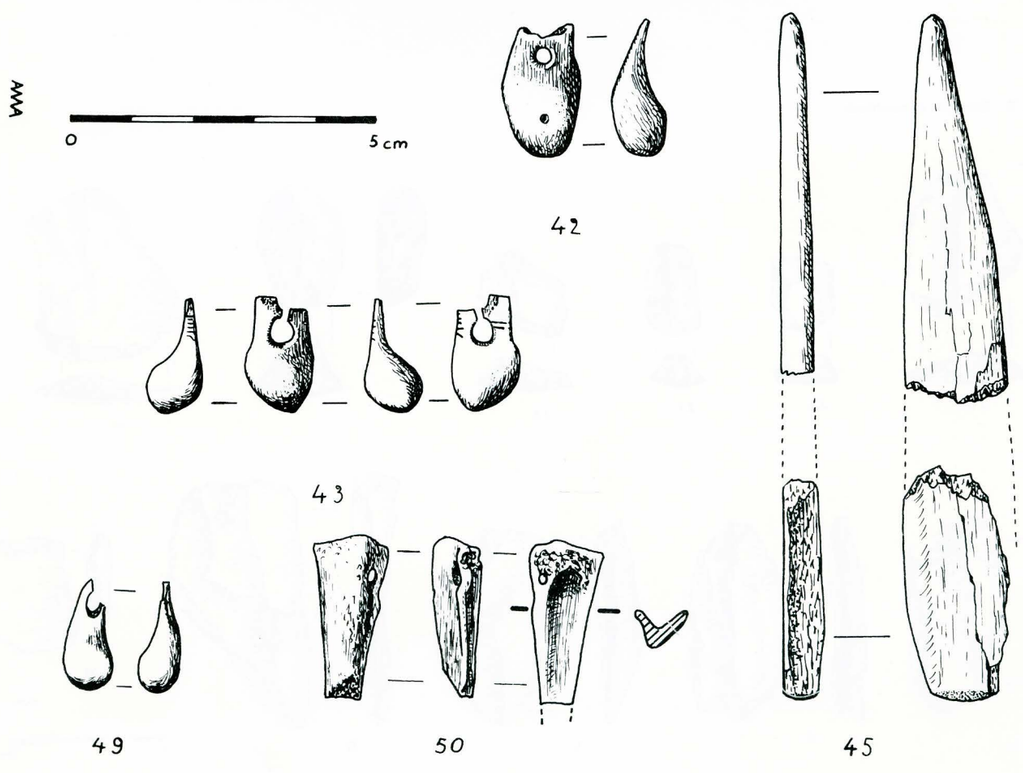

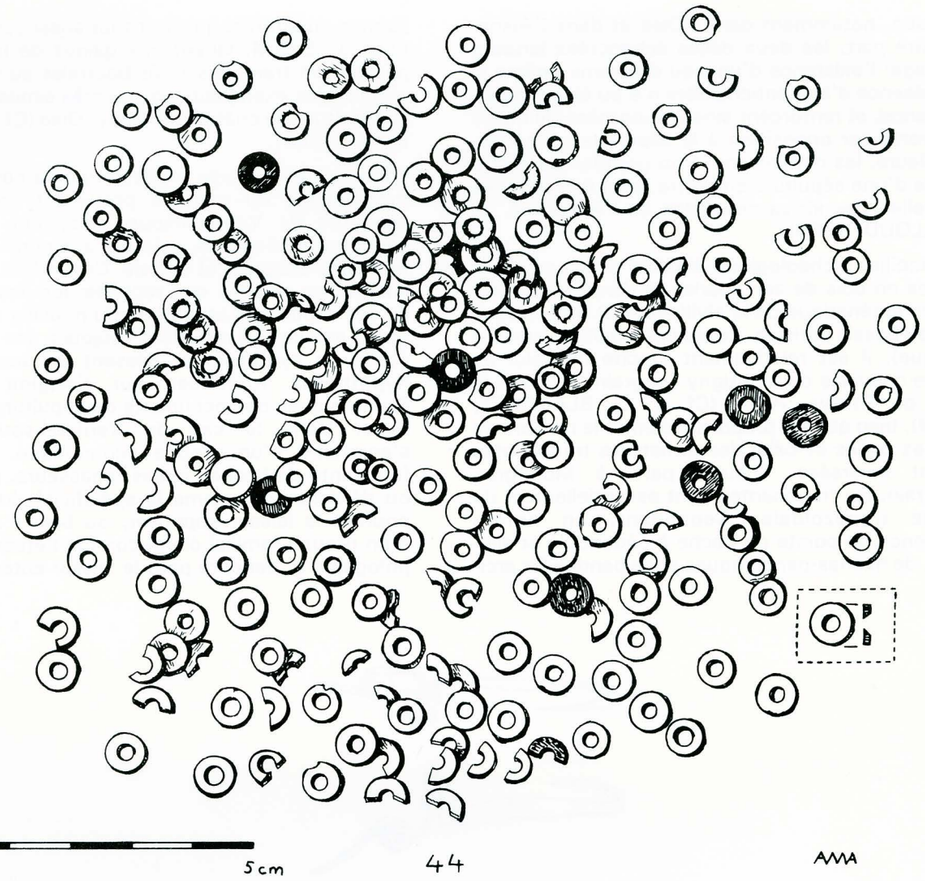

Fig. 12 : Perles en nacre et en ardoise grise.

Fig. 13 : Vase à collerette.

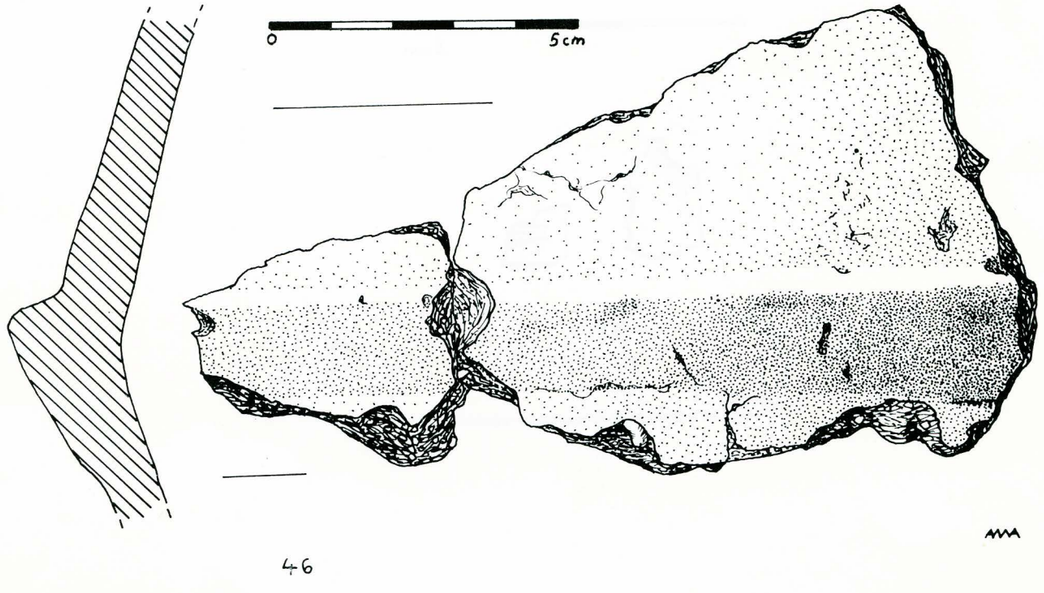

parisien, notamment dans l'Oise et dans l'Aisne. D'autre part, les deux dalles échancrées laissent présager l'existence d'un trou d'homme, même si la présence d'une antichambre n'a pu être mise en évidence, et renforcent ainsi l'hypothèse de l'allée couverte par opposition à la sépulture en coffre. D'ailleurs, les dimensions, trop grandes pour être celles d'une sépulture en coffre, sont très proches de celles des allées couvertes de l'Aisne (cf. G. BAILLOUD, 1964).

Le mobilier archéologique (haches polies en silex, gaines en bois de cerf, perles et dents perforées) est caractéristique de la civilisation S.O.M. classique du Bassin parisien. Par sa composition (surtout lithique), il est relativement proche de celui de l'allée couverte de Montigny-Lengrain, «Dessus le Bois de Thézy», Aisne (Cf. J. Cl. BLANCHET, 1979), bien que les proportions entre le nombre de haches polies et celui des armatures tranchantes soient inversées. D'autre part, à Montigny-Lengrain, les tranchantes sont essentiellement de forme trapezoïdale. Cependant, on notera l'absence de pointe de flèche à pédoncule et ailerons, de haches-pendeloques et de pendentifs arciformes ou biforés, qui sont tout aussi caractéristiques du S.O.M. Quant aux gaines de haches, à perforation transversale et bourrelet au talon, on connaît des exemplaires à peu près similaires dans la sépulture du château de Méry, Oise (Cf. G. BAILLOUD, 1964).

Enfin, il apparaît très probable que la nature et la morphologie du matériel provenant tant de la sépulture de Verneuil-sous-Coucy que d'autres sépultures collectives, puissent avoir une signification chronologique et sociale. Cependant, une fois encore, on ne peut que regretter les destructions de ces sépultures et la perte du mobilier archéologique ancien qui retardent toujours une véritable étude de synthèse, et laissent en suspens les hypothèses formulées sur l'origine «socio-économique» des occupants de sépultures collectives. Dans le cas de Verneuil-sous-Coucy, s'agissait-il d'un groupe économique, du type fabricants de haches polies, chasseurs, pionniers ou défricheurs, comme la spécificité du matériel pourrait le laisser supposer, ou bien s'agissait-il d'un groupe familial élargi comme l'étude anthropologique et dentaire peut le laisser entendre ?

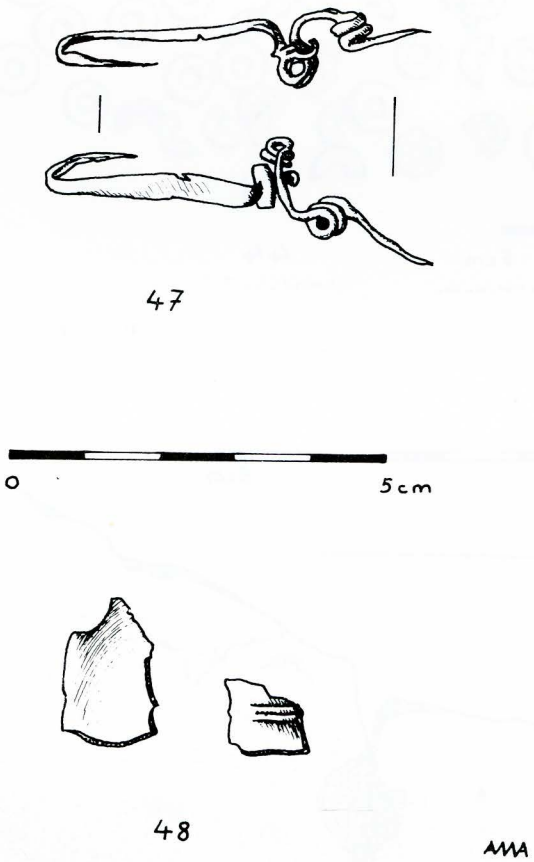

Fig. 14 : Débris métalliques gallo-romains